

En exercice : 11  
Présents : 09  
Votants : 10

Date de la convocation : 9 octobre 2012  
Date d'affichage : 9 octobre 2012

**SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012**

\*\*\*\*\*

L'An deux mille douze, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

**Présents** : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André, 1<sup>er</sup> Adjoint ; BRUNET Angèle, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; JOULIN Josiane ; BONIN Patrick ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice ; CLAVAUD Nicole ; BIENFAIT Gustave

**Absente** : KLEIN-BARROS Christelle

**Pouvoirs** : THOMAS Jean-Marc donne pouvoir à FOURNIER Jean

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

**APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DES 5 ET 18 JUILLET 2012 :**

Les procès-verbaux des réunions des 5 et 18 juillet 2012, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouvent adoptés par l'Assemblée à l'unanimité.

**ELECTIONS D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE 3 SUPPLEANTS EN VUE DE**

\*\*\*\*\*

**L'ELECTION DES SENATEURS :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'en raison de la démission de M. Didier BOULAUD de son mandat de sénateur, il convient de procéder à une élection sénatoriale partielle.

Par décret n° 2012-1119 du 3 octobre 2012 portant convocation des électeurs sénatoriaux du département de la Nièvre, les Conseils Municipaux sont convoqués le vendredi 19 octobre 2012 afin de désigner leurs délégués et suppléants, date impérative.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Saint-Laurent-L'Abbaye étant de 11 conseillers municipaux et la population étant inférieure à 3 500 habitants, il faut élire « un délégué titulaire » et « 3 délégués suppléants ».

**1. Mise en place du bureau électoral :**

- Monsieur FOURNIER Jean, Maire
- Madame BRUNET Angèle a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L. 2121-15 du CGCT)
- Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.
- Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame Nicole CLAVAUD et Madame Josiane JOULIN ; Monsieur Patrice MORLAT et Monsieur Patrick BONIN.

**2. Election du Délégué Titulaire :**

- **Monsieur Jean FOURNIER**, né le 19 décembre 1944 à Paris 12<sup>ème</sup> (75), domicilié 13 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat (10 voix).

**Election des 3 suppléants :**

- **Monsieur Gustave BIENFAIT**, né le 22 novembre 1963 à Chagny (Saône-et-Loire), domicilié 8 rue du Charron 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré

accepter le mandat (10 voix).

- [Monsieur Jean-Pierre LEGUAY](#), né le 12 septembre 1947 à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre), domicilié 3 rue du Charron 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat (10 voix).
- [Monsieur André SZYMANSKI](#), né le 20 janvier 1956 à Le Creusot (Saône-et-Loire), domicilié 9 route de Sancerre 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat (9 voix).

**9/2012 : MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE DE TRANSFERT DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » AU SIEEEN :**  
\*\*\*\*\*

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et notamment ses articles L.1321-1 et suivants et L.5211-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil municipal en date du 28 novembre 2006, la compétence éclairage public a été transférée au SIEEEN par la commune.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2006 portant adhésion de la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye.

Monsieur le Maire expose qu'il convient dans ce contexte de mettre à disposition les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence au SIEEEN, à titre gratuit, conformément aux dispositions de la loi susvisée du 12 juillet 1999.

Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition emporte transfert de l'ensemble des droits et obligations afférents aux biens concernés, à l'exception de celui d'aliéner. La propriété des biens demeure en effet du ressort de la commune.

La mise à disposition des biens et des éléments de passif affecté doit être réalisée à titre gratuit par le biais d'opérations d'ordres budgétaires.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de transfert des biens figurant au bilan du service, ainsi que les éléments de passif affecté afférents à ces équipements, établi en liaison avec les services du Trésorier, comptable de la collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il précise que ce projet devra être également adopté par le SIEEEN par voie de délibération des instances syndicales et ce dans les mêmes formes.

Les biens mis à disposition dans le cadre de ce transfert de compétence demeurent inscrits à l'actif de la commune, propriétaire, **au débit du compte 2423 – Mises à disposition dans le cadre de transfert de compétence.**

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, collectivité remettante, considère qu'il convient de passer les écritures comptables annexées.

**Le Conseil Municipal, ouï ce qui précède et après en avoir délibéré:**

1. **décide** de procéder au transfert du patrimoine du service d'éclairage public au SIEEEN.
2. **dit** qu'il convient de réaliser les écritures d'ordre budgétaires ci-annexées dans le cadre de son budget principal.

Les écritures d'ordre budgétaires se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement :

Recettes d'investissement :

Compte 2423 – Mises à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence

4239,80 €

Compte 2153 - Réseaux d'éclairage public

4239,80 €

**Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 30 octobre 2012**

**TRAVAUX DE REMISE EN ETAT LOGEMENT-ECOLE :**  
\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur HAYE Cyrille, locataire du logement situé au-dessus de l'école sis 27 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye, en date du 30 septembre 2012.

Il rappelle que les locaux sont dans un état de vétusté et qu'un certain nombre de travaux s'avèrent indispensables avant de mettre le logement à disposition d'un nouveau locataire.

Il s'agit de travaux conséquents qui demandaient une intervention rapide. Madame Angèle BRUNET s'est donc proposée d'intervenir dans toutes les pièces, avec l'aide de l'employé communal afin d'effectuer un nettoyage important et préparer le tapissage des murs. Ces travaux engagés il y a 4 semaines sont à ce jour, terminés.

Les plafonds ne pouvant faire l'objet de remise en état par nos soins, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de confier ce travail à l'entreprise LEGRAND de 58 Sully-la-Tour.

De même il est nécessaire de faire appel à un électricien pour réaliser des travaux de mise aux normes : l'entreprise THOMAS Jean-Marc a été contactée.

Ces travaux entraînent des dépenses imprévues.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager un montant maximum de 500€ (achat de peinture,

papier peint, etc ...) et d'accepter le devis de Monsieur LEGRAND estimé à 1423,10 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ces propositions à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

#### **10/2012 : LOCATION LOGEMENT-ECOLE :**

\*\*\*\*\*

Suite au départ de Monsieur HAYE Cyrille en date du 30 septembre 2012, le logement situé au dessus de l'école sis au 27 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye se trouve donc vacant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de location de la part de Monsieur et Madame SCHILDER Olivier demeurant « Le Sablon » 58310 Dampierre-sous-Bouhy.

L'état des lieux et la signature du bail sont prévus le 30 octobre 2012 à 17 heures avec entrée dans les lieux le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Il propose :

- de maintenir le loyer mensuel à la somme de **310,85 €** (trois cent dix euros quatre vingt cinq centimes)
- d'indexer le montant du dit loyer à l'expiration de chaque année du contrat, automatiquement et sans préavis, en fonction de l'indice des loyers selon le système de calcul mis en place par l'INSEE, à savoir l'indice **123,55** correspondant à la valeur de l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.
- de demander au locataire le remboursement de sa consommation réelle d'eau et de la taxe des ordures ménagères.
- de nous fournir chaque année une facture de l'entreprise de son choix attestant la révision de la chaudière ainsi que l'attestation d'assurance relative au logement.
- de demander au locataire le versement d'une caution estimée à un mois de loyer soit **310,85 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. d'accepter la totalité de ces propositions
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

**Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 30 octobre 2012**

#### **11/2012 : REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT ECOLE :**

\*\*\*\*\*

Suite au départ de Monsieur HAYE Cyrille en date du 30 septembre 2012 du logement sis 27 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye, un état des lieux a été établi en date du 28 septembre 2012 en présence du locataire, de Monsieur le Maire, de Monsieur André SZYMANSKI, 1<sup>er</sup> Adjoint et de Madame Angèle BRUNET, 2<sup>ème</sup> Adjointe.

A cette même date, toutes les clés de l'appartement ont été restituées.

Aucun dégât apparent n'ayant été constaté, Monsieur le Maire propose de rendre à Monsieur HAYE le montant de la caution qu'il avait versée soit **280 €** (deux cent quatre-vingt euros).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. de rembourser à Monsieur HAYE la caution d'un montant de **280 €**
2. d'autoriser Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant au compte 165 D intitulé « dépôts et cautionnements reçus »

**Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 30 octobre 2012**

#### **PROPOSITION D'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique et le fax utilisés à la mairie ont fait l'objet à 2 reprises de pannes qui ont demandé l'intervention d'un technicien privé.

En prévision d'un éventuel remplacement de ce matériel, il propose au Conseil Municipal de prévoir au compte 2183 intitulé « Achat de Matériel de Bureau et de Matériel Informatique » la somme de **1000 €**.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **MAINTENANCE DES LOGICIELS INFORMATIQUES :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maintenance des logiciels informatiques « MAGNUS » de la mairie est actuellement assurée par Berger Levrault.

Le tarif de cette maintenance étant relativement élevé et après demande d'un devis auprès du SIEEEN, syndicat qui travaille en partenariat avec Magnus, il s'avère que nous pourrions bénéficier d'une remise de 40% par rapport à la maintenance actuelle payée à l'éditeur ainsi que de services d'assistance sur site fournis par ce prestataire.

Il propose de contacter les services du SIEEEN afin de résilier le contrat qui nous lie à Berger Levrault et d'établir une convention avec le syndicat sus nommé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. d'accepter ces propositions

2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

### **AMORTISSEMENT DE L'ASSAINISSEMENT SEMI-COLLECTIF :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle que notre commune dispose d'un assainissement semi collectif regroupant les logements sis 12 et 14 place de la mairie, les toilettes publiques et le bâtiment multi-activités dénommé « La Grange ».

Suite aux informations fournies par Monsieur le Comptable du Trésor de Pouilly-sur-Loire, il s'avère que nous devons amortir ce réseau d'assainissement semi collectif.

Monsieur le Maire propose donc d'établir les écritures suivantes :

1. Un montant de 1898,74 € arrondi à 1900 € sera inscrit au compte Fonctionnement Dépenses 6811-042 intitulé « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles ou corporelles »
2. Un même montant sera inscrit au compte Investissement Recettes 281532-040 intitulé « réseaux d'assainissement ».

Le Conseil Municipal accepte ces écritures.

### **12/2012 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

\*\*\*\*\*

Au vu de toutes les décisions prises précédemment, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des mises à jour budgétaires se révèlent indispensables.

Il propose donc d'établir une décision modificative.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces virements de crédits tels qu'ils sont présentés.

### **13/2012 : RESILIATION ADHESION COMITE DES OEUVRES SOCIALES :**

\*\*\*\*\*

Madame Angèle BRUNET 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal des possibilités offertes par le Comité National d'Action Sociale (CNAS) sur les prestations proposées en faveur de notre personnel. Celles-ci seraient plus avantageuses et plus en rapport avec les besoins et attentes de nos collaborateurs.

Le surcoût de cette adhésion pour la commune serait de 23 € par an. Il y aurait donc lieu en conséquence de résilier notre adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) souscrite en 2008.

Monsieur le Maire partage cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1. de résilier notre adhésion auprès du Comité des Oeuvres Sociales avec effet au 31 décembre 2012.
2. de souscrire un contrat auprès du Comité National d'Action Sociale avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 30 octobre 2012**

### **POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux.

Mairie et Agence Postale Communale :

Le ravalement et la pose des volets ont été effectués.

Le budget a été respecté.

Les dépenses imprévues inscrites lors de la demande des subventions n'ont pas à ce jour été utilisées en totalité :

- Entreprise Cornette : supplément pour changement de rives : montant 978,81 €
- Laser Fusion : enseigne Mairie : montant 120,88 €
- Dépenses à prévoir : boîte à lettres, plaque des horaires, drapeaux et porte-drapeaux (estimées à 500€).

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des dépenses imprévues proposées.

Réfection Place de la Mairie :

La Communauté de Communes Loire et Vignoble qui détient la « compétence voirie » nous informe que notre enveloppe 2013 sera de 3 exercices, celles des années 2011 et 2012 n'ayant pas été « consommées ».

L'avance qui devait nous être consentie, cette année par la commune de Pouilly-sur-Loire, n'a pas pu l'être.

Le projet se trouvera différé en 2013 et la globalité des travaux sera engagée sur une seule tranche.

Description du projet établi par Patrick BOURCIER : (Ingénierie Conseil en Aménagement) à Sancoins (Cher)

Le projet est engagé depuis 2012.

Notre objectif est de réaménager la place de la mairie, refaire le revêtement en paysageant le site selon les directives des bâtiments de France et d'organiser le stationnement (à ce jour complètement anarchique) sans dénaturer l'ensemble de ce site classé.

Deux parkings sont actuellement à disposition : « place Coulon » et « place de la Toise ». Il y aura lieu de les signaler.

Une réunion de travail est prévue le 30 octobre avec Monsieur BOURCIER , maître d'œuvre, Monsieur LAMOURERE, Architecte des bâtiments de France, et Monsieur DELPESO, du Conseil Général UTIR de Cosne, afin d'affiner le projet qui devrait être réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Ce projet allie le stationnement ainsi qu'une partie paysagée de la place.

Le projet présenté est approuvé par l'ensemble des Conseillers Municipaux présents.

#### Travaux sur la route de Chambeau :

En participation avec la commune de Saint-Andelain des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h ont été installés afin de sécuriser cette route.

Le dérasement avec chargement et enlèvement des déblais commencera dans le mois de novembre.

#### Travaux de réfection de la toiture de l'Abbaye :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de réfection de la toiture de l'Abbaye a été réalisée. Madame Geneviève LEGUAY Présidente de l'ASPAS a remis un chèque de 1566,76€ de participation à ces travaux.

Monsieur le Maire remercie Madame la Présidente de l'ASPAS ainsi que les membres de l'association.

#### **COMICE AGRICOLE 2013 :**

\*\*\*\*\*

Le Comice Agricole du Canton de Pouilly aura lieu le 11 août 2013 : le thème est « les vignes de Saint-Laurent et les vendanges autour de l'Abbaye ».

Monsieur le Maire indique que monsieur Patrice MORLAT a trouvé un char et un tracteur pour cette manifestation.

En vue de l'élection de la Reine de la commune, les jeunes filles âgées de 16 à 21 ans seront contactées afin de solliciter leurs candidatures.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

\*\*\*\*\*

##### 1. Marché du bien-être gastronomique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Monsieur Philippe GILET lui demandant l'autorisation d'occuper la place de la mairie, d'utiliser l'eau et la borne électrique le samedi 22 décembre afin d'organiser un marché du bien-être gastronomique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte**, à l'unanimité, d'offrir à Monsieur Philippe GILET l'occupation du domaine public gratuitement pour cette journée.

##### 2. Agence Postale Communale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le « congé maternité » de Madame Isabelle LEMAIRE démarrera au 6 décembre 2012.

Il signale que son contrat arrivera à échéance le 11 décembre 2012 et ne sera pas renouvelé.

Monsieur Sylvain AUBERT qui a assuré divers remplacements à l'Agence Postale Communale serait prêt à poursuivre en Contrat à Durée Déterminée pendant 1 an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition.

##### 3. Visite des bâtiments classés de l'Abbaye :

Dans le cadre de la réalisation éventuelle de travaux sur les bâtiments de l'Abbaye, le Maire accompagné des adjoints Monsieur SZYMANSKI et Madame BRUNET, de Madame la Présidente de l'ASPAS Madame LEGUAY a reçu Monsieur GORCE, Sénateur de la Nièvre et Monsieur CHAUFFERT YVARD, de la DRAC Bourgogne, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Au cours de cet entretien plusieurs sujets ont été abordés :

- Nécessité de travaux d'entretien sur les bâtiments conventuels (huisseries, électricité, issue de secours, débarras et aménagement du dortoir des moines)
- Appel aux aides financières diverses.

L'entretien s'est terminé par une visite de l'Abbaye.

##### 4. Concours de fleurissement :

Comme décidé précédemment, les prix seront limités aux 3 premiers :

- Madame Martinat et Monsieur Alibert
- Monsieur et Madame Boon
- Monsieur et Madame Perrier

Les récompenses seront remises en janvier 2013 lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants pour les efforts effectués et les encourage à persévérer.

##### 5. Don à la commune :

Une table et des bancs en pierre ont été offerts à la commune et installés sur l'esplanade par les donateurs. Monsieur le Maire remercie ce généreux donateur qui veut garder l'anonymat.

## **ORGANISATION DES FÊTES DE FIN D'ANNEE :**

\*\*\*\*\*

Un programme de fin d'année sera édité mi-novembre et inclus dans le bulletin municipal.

### Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie religieuse aura lieu à Saint-Martin-sur-Nohain le dimanche 11 novembre à 10 heures 30 et sera suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts de Saint-Laurent-L'Abbaye à 11 heures 15.

Un vin d'honneur sera offert à « La grange ».

Tous les habitants sont invités à participer.

### Noël des enfants :

Il aura lieu le dimanche 2 décembre à 15 heures 30 à « La Grange ».

Un spectacle pour enfants sera assuré par « Patsy » et sera suivi d'un goûter.

Monsieur le Maire espère obtenir une large participation des enfants accompagnés de leurs familles.

### Téléthon :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2 ans la fréquentation des habitants aux stands du « téléthon » est particulièrement réduite. L'an dernier, Valérie JARREAU avait convié les enfants au restaurant scolaire pour y confectionner des articles destinés à la vente au profit de l'AFM Téléthon : 1 seul y a participé.

Il s'interroge sur la poursuite de cette manifestation **dans sa forme actuelle**.

Les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité de marquer une pose pour l'année 2012 et de réfléchir sur une formule différente qui pourrait attirer plus de monde. Une réunion sur ce thème sera organisée début 2013.

Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont participé jusqu'à maintenant à cette manifestation et s'y sont fortement impliqués.

### Noël des Anciens :

Une réunion du C.C.A.S. est prévue le vendredi 30 novembre 2012.

Le repas des Anciens aura lieu le samedi 15 décembre 2012 à « La Grange » et réunira les Anciens des communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Martin-sur-Nohain.

### Portage des colis :

Un colis distribué par les membres du C.C.A.S. sera remis le dimanche 16 décembre 2012 aux personnes ne participant pas au repas.

Les personnes hospitalisées ou en maison de retraite recevront également un colis, mais d'une composition différente.

### Vœux du Maire :

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu début janvier 2013, une invitation sera adressée à chacun des habitants dès que la date aura été fixée.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 20 heures 55

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Angèle BRUNET :

Gustave BIENFAIT :

Josiane JOULIN :

Patrick BONIN :

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Pour Jean-Marc THOMAS :

Jean FOURNIER

Nicole CLAUDAUD :

-